

Le fait religieux à Tahiti, obstacle ou vecteur de progrès ?

Dominique Soupé

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2002/1 (N° 32-33), PAGES 345 À 353

ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14392

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-345.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Dominique Soupé
Diocèse de Papeete, Institut supérieur de l'Enseignement privé

LE FAIT RELIGIEUX À TAHITI, OBSTACLE OU VECTEUR DE PROGRÈS ?

Porter un regard objectif sur la société polynésienne et y mesurer l'influence du fait religieux, alors qu'on est l'une des chevilles ouvrières de l'archidiocèse de Papeete, relève du défi. Toutefois, l'avis d'un acteur fortement impliqué dans le rapport du religieux au sociétal peut aider à mieux comprendre les lignes de force et les contradictions d'une organisation humaine qui, en l'occurrence, connaît depuis quarante des mutations profondes.

Le désir d'identité

Dans le monde polynésien resté traditionnel, l'homme est fortement impliqué dans l'univers du visible comme de l'invisible. L'homme y cherche des éléments de compréhension de sa vie, sens et sécurité, protection contre le mal et parfois contre les esprits mauvais. Le recours à des devins, à des mages ou à des guérisseurs est actuellement en progression. Le brassage des cultures, la pluralité des opinions, la multiplication des informations, brouillent les repères auxquels chacun a l'habitude de se référer. Il est probable que la religion chrétienne, souvent présentée de manière trop dogmatique, ne réussisse pleinement à satisfaire ce désir d'harmonie intérieure, véritable quête d'identité.

Si 85 % de la population confessent la foi chrétienne, protestante ou catholique, environ un chrétien sur deux participe au culte dominical, ce qui est relativement important à l'échelle du monde, mais modeste pour une société insulaire d'Océanie. Dans ce contexte, l'appartenance à une communauté chrétienne, perçue comme composante fondamentale de l'identité collective, n'est pas toujours intégrée comme trait culturel individuel. Après cent cinquante ans de catholicisme, il aura fallu un concile (1965), trois synodes (1970, 1973, 1989) et l'introduction du renouveau charismatique pour que *se déclarer chrétien* devienne une donnée importante, voire essentielle, de l'identité individuelle. Un phénomène similaire est perceptible au sein de l'Église évangélique. Cette mutation profonde de certaines mentalités marque un tournant dans l'histoire des églises en Polynésie.

Entre chrétienté et laïcité

L'influence coloniale et l'anticléricalisme affiché depuis un siècle et demi par certains fonctionnaires n'ont pas altéré l'identité chrétienne acquise par les Polynésiens. Structures et institutions portent fortement le sceau de la chrétienté. Et si un mouvement minoritaire se dessine actuellement en faveur d'une approche identitaire basée sur la langue et la culture maohi, puisant ainsi ses références dans les légendes et la mythologie anciennes, les missionnaires protestants et catholiques ont à jamais marqué de leur empreinte les sociétés polynésiennes et ce faisant leurs langues. Reconnaissons avec le pasteur Jacques Nicole, que la Bible tahitienne de Nott « restera à tout jamais le monument littéraire et la référence ultime du *reo ma'obi* classique ». Nul doute que la traduction de la Bible en langue marquisienne menée par Monseigneur Hervé Le Cleac'h procède de cette même logique et obtienne le même résultat.

Actuellement, plusieurs prêtres polynésiens collaborent à la dynamisation des langues locales. Ce mouvement impulsé par le fort désir d'identité, mais aussi par une volonté d'inculquer davantage le message chrétien au sein d'une population ne maniant pas toujours le français avec une dextérité suffisante, est soutenu par un bon nombre d'intellectuels polynésiens ayant souffert, au cours de leurs études, d'un discours peu soucieux des minorités sous sa forme « universaliste ». Identifié à la « mondialisation » de la pensée, cette attitude provoque, en retour, une relative méfiance pour la langue française. Mais, dans le même temps, une vague médiatique « sécularisante » déferle sur la Polynésie. Ses effets se ressentent surtout dans la jeunesse (qui se désintéresse de plus en plus des lieux de culte traditionnels), au sein des associations, des syndicats et des partis politiques. Au-delà d'un clivage entre chrétienté et laïcité, se fait jour un fossé entre générations, prémisse d'une crise grave des valeurs sociétales et morales.

Une inversion d'échelle de valeurs

Les églises s'interrogent donc sur les valeurs à promouvoir pour renouveler utilement les solidarités au sein de la société polynésienne. Cette mission incombe évidemment aussi bien aux protestants qu'aux catholiques. Déjà en 1833, J.-A. Morenhout soulignait : « Lors du changement de religion, on voulait à toute force, non seulement instruire tous les *Indiens* dans la nouvelle doctrine, mais encore leur apprendre à lire, afin de pouvoir leur faire mieux connaître les devoirs des chrétiens et la morale de la Bible... » (cité par le pasteur Jacques Nicolle). Mais comme le note récemment Jean Boissonnat dans *L'évêque et l'économiste* : «... l'Église... change de camp : hier elle se situait dans la société politique ; aujourd'hui dans la société civile. Mais les opinions publiques ne voient pas toujours clairement ce repositionnement. »

En Polynésie, les églises catholique et protestante auraient pu asseoir leur pouvoir sur le caractère séculier des fidèles laïcs, et « placer » leurs « ministres » (institués ou ordonnés) au sein des institutions communales ou territoriales. En fait, ce sont les « katekita » (catéchistes responsables de communautés) et les diacres, leaders parmi les plus compétents, qui assurent la stabilité des paroisses. Les responsables des églises ont ainsi fait un choix, afin de préserver une valeur essentielle, l'unité des communautés locales. Ainsi, la règle veut qu'un président d'association catholique ou qu'un responsable paroissial venant à être candidat puis élu lors d'une consultation électorale présente sa démission, même s'il en coûte la « perte » d'un cadre dynamique. Ce type de disposition évite de tomber dans le piège de la sécularisation et de la conflictualité.

Inversement, on trouve des laïcs catholiques ou protestants dans le monde associatif, politique, syndical, académique, sportif, culturel. Leur influence, rejoignant en cela le souci des églises, peut se révéler très positive lorsqu'ils ne cherchent pas à servir leurs propres intérêts. Globalement, la société polynésienne s'oriente vers un fonctionnement selon un double registre : l'un, basé sur le pouvoir économique teinté d'autoritarisme et même d'intimidation, mise sur le « progressisme » triomphant capable de surmonter tous les obstacles ; l'autre, basé sur le repli sur soi, s'appuie sur la peur que tout s'arrête un jour, une sorte de vague à l'âme, un retour crispé aux valeurs du passé.

Les églises parlent volontiers d'« homme nouveau » (Ap 21,5), de « société nouvelle ». C'est en quelque sorte le passage de l'enfer au paradis. Politiquement, les choix institutionnels sont posés en termes similaires : l'autonomie large en association avec la France serait le « Paradis » pour les uns, et l'indépendance, l'« Enfer » pour les autres... et inversement. Dans un tel débat, l'Église tente de se démarquer. Promotrice des valeurs essentielles, elle se veut, refuge et recours possibles. Les événements douloureux de 1987 et 1995 l'ont montré, puisque des responsables religieux ont servi de médiateurs. Lors des travaux préparatoires à la Charte de l'éducation et à la Charte du développement, les églises ont largement été associées. Faut-il en déduire que l'Église est unanimement reconnue en Polynésie ?

Un retour vers l'Homme ?

Dans une société de type libéral où l'économique prime souvent sur toute autre donnée, où la famille éclate de plus en plus facilement, quelle place occupe à présent l'individu que ce soit à l'échelle du monde ou de la société tahitienne ? En 1965, pour la première fois dans l'histoire, un concile s'est adressé aux fidèles et à tous les hommes de bonne volonté : «... Le monde moderne apparaît à la fois comme puissant et faible, capable du meilleur et du pire, et le chemin s'ouvre devant lui de la liberté ou de la servitude, du progrès ou de la régression, de la fraternité ou de la haine. D'autre part, l'homme prend conscience que de lui dépend la bonne orientation des forces qu'il a mises en mouvement et qui peuvent l'écraser ou le servir... » (Vatican II, *Gaudium et spes* n° 4). Cette dimension planétaire du rôle de l'Église se retrouve difficilement au niveau des autres églises chrétiennes, bien que le Conseil œcuménique des Églises puisse parfois prendre des décisions retentissantes.

En Polynésie, en 1968, la nomination d'un jeune évêque d'origine polynésienne, Mgr Michel Coppenrath, a coïncidé avec la mise en application des décisions conciliaires. Cet événement suivait de cinq ans la reconnaissance de l'autonomie de l'Église évangélique de Polynésie française. Dès lors, se sont organisés des synodes locaux amenant les deux églises à mieux se fondre dans le monde polynésien. Coïncidences de l'histoire, à la même époque, commençait l'ère du CEP, plongeant soudainement la Polynésie dans des bouleversements profonds : avec la migration massive des archipels éloignés vers Papeete, avec une soudaine surpopulation masculine européenne, les équilibres ancestraux ont été rompus. La vitrine merveilleuse tournée vers un océan aux mille couleurs qu'on présente aux touristes cache soudain une arrière-boutique orientée vers la montagne, faite de laideurs, de familles éclatées et d'enfants délaissés, de logements insalubres, de tristesses et parfois de violences. Dans ce contexte difficile, même si elle a la volonté d'infléchir le cours des choses, l'Église a-t-elle les moyens d'une action ?

Face à la montée des inégalités : une mutation ecclésiale

La manne apportée par le CEP a bouleversé le visage de la société tahitienne. L'importance croissante des salaires des fonctionnaires, indexés sur la cherté de la vie, accentue les inégalités entre secteur public et privé. L'agriculture, initialement exportatrice, se meurt. L'argent et la consommation priment sur l'Homme. Les églises s'arment pour faire face à cette nouvelle donne à laquelle elles n'étaient pas préparées. Au plan politique, c'est l'Homme et la famille qu'il faut défendre. Au plan éthique, c'est le défi de l'arme nucléaire qu'il faut surmonter.

Dès mai 1968, Mgr Michel Coppenrath a préparé un synode diocésain, le premier dans les îles du Pacifique, dont le thème est : « Notre vocation de chrétien, aujourd'hui, en Polynésie ».

Une enquête sociologique rigoureuse est menée par le Père Boulard, auprès de 5 089 familles représentant 21 567 catholiques. Pour la première fois, l'ensemble du « peuple de Dieu » est consulté, 266 délégués (68 % de laïcs) répartis en sept commissions y participent. (Source : P. Hodee, *Tahiti 1834-1984*, Papeete, 1983) Ce synode joue le rôle de « starter », les laïcs pratiquants prennent la mesure de leurs responsabilités au sein de l'Église.

Au défi de la « mutation atomique », l'Église répond par une grande « mutation ecclésiale », en sollicitant l'ensemble des laïcs de « bonne volonté ». Les synodes de 1973 et de 1989 ont accentué cette démarche qui consiste à « voir — réfléchir — s'engager pour marcher ensemble » : soutenir et défendre la famille, porter attention aux jeunes délaissés, former les cadres laïcs et soutenir les vocations afin d'aider l'Homme à être le principal acteur de son développement résumerait assez bien les priorités dégagées. Il s'agit en l'occurrence de briser la spirale de l'assistanat encouragé par « l'État-providence ».

Dans le diocèse des Marquises — autonome en 1966 —, confronté aux mêmes soucis et aux mêmes priorités, Mgr Hervé-Marie Le Cleac'h initie une démarche synodale : « L'éducation, la famille, la pastorale et l'avenir aux îles Marquises » sont les thèmes abordés. Les Marquisiens se sentent délaissés, tant par les autorités territoriales installées à Papeete que par les autorités de l'État, et donc condamnés en quelque sorte à une vie autarcique qu'ils refusent. Seule l'Église leur paraît une institution fidèle à ses positions doctrinales, stable et véritablement préoccupée par l'avenir de l'Homme.

Dans ce contexte confus et d'abandon ressenti par les plus humbles, un « renouveau spirituel », fréquemment appelé « renouveau charismatique », est en train de se développer en Polynésie. Le chrétien polynésien est en effet sensible à une pratique religieuse collective et festive qui lui permet de surmonter ses difficultés personnelles, familiales ou professionnelles et à se tourner vers Dieu d'une façon plus directe, dans une forme de prière plus libre et plus sincère, de fait moins stéréotypée. En octobre 1982, la mission du Père Emiliano Tardif a déclenché un réveil spirituel surprenant tous les observateurs : vingt mille personnes ont retrouvé le chemin des lieux de culte et la pratique religieuse. Des fruits de « paix et de joie », le désir d'une formation spirituelle solide sont les marques laissées par ce « cyclone spirituel ».

On ne peut évidemment pas taire l'épisode dramatique des « bûchers de Faaita » que l'on a malheureusement mis sur le compte des « charismatiques ». Il s'agit là d'un épiphénomène lié à la fragilité d'individus vivant dans un contexte écologiquement fragile (d'atoll), socialement étouffant (par promiscuité et déconnection des centres de diffusion médiatique). Depuis, prêtres et pasteurs redoublent d'attention lorsqu'ils ont affaire à des fidèles isolés, les aidant à approfondir leur foi, les visitant régulièrement, les soutenant dans leurs projets de développement, car tout mieux être est dans l'éducation et l'aide au développement, dans les moyens conférés à chacun pour s'assumer dans une relative harmonie avec ses semblables.

Éducation et développement

L'Église catholique se référant à la Parole du Christ : « Allez, enseignez », a toujours considéré l'enseignement comme une de ses missions essentielles. Or, le nombre des missionnaires ne cesse de diminuer et leur moyenne d'âge d'augmenter ; la relève des jeunes prêtres polynésiens n'est pas encore suffisante pour assumer les attentes de la communauté des catholiques. Comment, dans ces conditions, répondre à la demande pressante d'éducation et de formation ?

L'enseignement privé confessionnel est un atout pour les églises. Historiquement, il est reconnu, tant par l'autorité publique que par la population. Il a connu des mutations, mais faute de vocations religieuses, confier des établissements scolaires confessionnels à des laïcs dans une période de changements profonds de société met réellement dans l'embarras ceux qui en ont la responsabilité.

Dès 1986, les responsables des trois enseignements privés ont dû mener une réflexion sur l'avenir de leurs institutions respectives et les secteurs à développer. L'enseignement catholique a retenu trois axes prioritaires : porter attention aux plus pauvres et aux élèves en difficulté, « océaniser » les cadres, mieux former les maîtres et les formateurs.

Dans ce cadre d'action, la création des Centres d'éducation au développement (CED) s'avère riche d'enseignement. Mgr Michel Coppénrath, mesurant les difficultés en matière de formation auxquelles sont confrontés les jeunes des atolls et leurs familles et les problèmes de développement des îles, a décidé en effet, en 1981, d'imaginer et de réaliser une école polytechnique dans un site isolé, celui de Mangareva, située à 1 800 kilomètres de Papeete, avec l'aide de quatre frères canadiens, sur un financement strictement privé.

Quel défi ! L'UNESCO, en 1976, émettait l'idée de repenser le développement, conçu jusque-là exclusivement en termes économiques. Apparaissait, par la suite, la notion de « développement endogène intégré » et adapté à la population autochtone. Les CED de Rikitea (1982) et de Makemo (1989) furent ainsi conçus de façon à ce que les jeunes puissent devenir des acteurs du développement dans et pour leur île d'origine. Une formation polyvalente en maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, mécanique, petit élevage, apiculture, bijouterie de la nacre, cuisine, couture... permet depuis à chacun de construire son « fare » et d'assurer la maintenance des matériels courants.

Avec la même volonté de participer au développement intégré du Territoire, des filières professionnelles spécialisées ont été mises en place à la suite de ces expériences : classes-ateliers, lycée professionnel (financé en partie par le Territoire), CETAD aux Marquises, BTS « maintenance informatique ». Dans le même esprit de complémentarité avec l'enseignement public, un Institut d'enseignement supérieur a été ouvert. L'enseignement protestant, longtemps hésitant, animé par un directeur dynamique, joue également la carte « professionnelle » en rénovant son lycée professionnel à Uturoa, sur l'île de Raiatea, et en créant un nouveau lycée polyvalent à Arue, dans l'agglomération de Papeete. Un plan de formation des enseignants et des personnels techniques

accompagne l'ensemble. Les trois enseignements privés confessionnels — adventiste, catholique et protestant — sont ainsi associés dans deux structures interconfessionnelles : une école normale privée et une Association pour la formation et la promotion des personnels de l'enseignement privé. Indéniablement, ces initiatives donnent une image positive et dynamique des relations entre l'Église catholique, l'Église évangélique et l'Église adventiste du 7^e jour, bien qu'on ait encore à approfondir le dialogue œcuménique attendu par beaucoup comme un élément essentiel de rénovation des solidarités interpersonnelles en Polynésie.

Lent et difficile dialogue inter-religieux

Durant l'Année sainte 2000, le pape Jean-Paul II a multiplié les gestes en faveur de l'œcuménisme et du dialogue inter-religieux. En Polynésie, quelques marques de ce dialogue peuvent être repérées : 1963, célébration de l'autonomie de l'Église évangélique, le président Marc Boegner pose les jalons d'un dialogue réciproque ; 1977, aménagement par les églises catholique et protestante de la salle « Tenete » (*Genèse*) du musée de Tahiti et des îles ; octobre 1982, première visite d'une équipe interconfessionnelle envoyée par le COE, un premier grand culte commun fut célébré ; 1997, participation record des jeunes catholiques aux fêtes du bicentenaire de l'arrivée de l'Évangile ; 1999, une formation interconfessionnelle à l'accompagnement des malades du sida est animée par une femme pasteur de l'église de Genève.

Plus importants, la reconnaissance mutuelle de la validité du sacrement de baptême, les mariages mixtes, le brassage confessionnel au sein des familles sont autant de signes concrets et réalistes en faveur de l'affermissement de l'unité de la société locale. Et surtout, deux déclarations récentes des responsables des deux églises à leurs fidèles respectifs témoignent, qu'au-delà des faiblesses et des différences, le dialogue va s'accroître :

— « Il est (donc) très important de développer une spiritualité de la communion fraternelle. Cette spiritualité sera une attention à tout ce qui fait l'unité des chrétiens, une lutte continuelle contre tout ce qui les divise... » (Mgr H. Coppenrath, « Lettre pastorale », *Le Semeur tahitien*, n° 04, 25 février 2001) ;

— «... le Conseil supérieur exhorte tous les fidèles qui confessent Jésus Christ comme Dieu et Sauveur, de vivre l'unité voulue par le Seigneur... » (Communiqué final du 117^e Synode de l'Église évangélique en Polynésie française, 12 août 2001).

Le dialogue avec les religions qui ne reconnaissent pas la divinité du Christ est plus ardu. Mais le *consensus* sur les questions touchant la famille, la défense de la vie, la dignité de la personne humaine est un signe d'espérance. Ainsi, le temps du prosélytisme, la course aux conversions et aux baptêmes rapides sont révolus. Il ne s'agit pas d'imposer une perspective de foi, mais de défendre des valeurs fondées sur la nature même de l'être humain, pour développer « une culture de la vie et de la solidarité ». L'Église pourra-t-elle infléchir le cours de l'Histoire ?

Quel progrès ? Pour qui ?

L'Église, depuis Vatican II, prône une évangélisation qui consiste à transmettre l'Évangile en s'appuyant sur certaines valeurs locales, reconnues utiles par les populations elles-mêmes. Jean-Paul II ne cesse d'affirmer que l'Église sert le progrès. Mgr Michel Coppenrath aime à dire que « la justice sociale est très proche d'une justice à rendre à la culture polynésienne ». Le président de l'Église évangélique en Polynésie française, le pasteur Jacques Ihorai, utilise une métaphore riche de signification : « Être libre pour être soi-même, responsable de sa propre vie, c'est être à la barre de la pirogue jadis occupée par le « farani » (le Français). L'un et l'autre ne quittent pas la pirogue : ils changent simplement de place dans la pirogue. Le farani devient le rameur, et le maohi le barreur. » (J. Ihorai, « Lettre au directeur du journal », *La Dépêche de Tabiti*, 13 juin 2001).

Le choc de l'arrêt des essais nucléaires souterrains, annoncé en avril 1992, a sonné l'avènement d'une ère nouvelle, celle de « l'après-CEP », avec le Pacte de progrès et l'élargissement du statut d'autonomie du Territoire. Ce « nouveau » statut permettra-t-il de réaliser la « solution-miracle » imaginée par des démocrates français pour que la décentralisation du pouvoir ait son plein effet ? Selon le « principe de subsidiarité », l'État reconnaissant enfin l'aptitude des élus territoriaux à assumer pleinement certaines compétences saura-t-il s'effacer ?

Les églises ne s'y sont pas trompées ; la population polynésienne n'est pas préparée à cette nouvelle répartition des compétences. Mgr Michel Coppenrath le souligne dans son rapport quinquennal : « Pour entrer dans cette société nouvelle où nous avons à maintenir l'unité de plusieurs populations différentes, le souci permanent et de beaucoup le plus important de l'Église, est la formation dans tous les domaines... » (M. Coppenrath, *Rapport quinquennal {1993-1997}*, Papeete, mars 1998). Le Conseil supérieur de l'Église évangélique en Polynésie française, dans son communiqué final d'août 2001, « réaffirme sa préoccupation de l'éduquer [le peuple Maohi] tout en s'appuyant sur la Parole créatrice de Dieu. Ce qui motive ce projet, c'est de rendre le Peuple libre de sa destinée ». En arrière-plan, on perçoit le constat implicite d'un échec du système éducatif français qui n'a pas su garantir une formation adaptée au « peuple maohi » et un appel à réagir en peuple responsable.

L'éducation et la formation sont les moteurs du progrès affirmait Paul VI (*Populorum progressio*, n° 36). Nous souscrivons volontiers à la définition très explicite du Cardinal Etchegaray : le progrès est « le passage de conditions de vie moins humaines à des conditions de vie plus humaines ; (Card. Etchegaray, Message pour le XX^e anniversaire de *Populorum progressio*, 1987, n° 6).

*
* *

Au total, on constate que le fait religieux en Polynésie est pluriel, tout comme la culture. À la grande différence de ce que nous proposent les principaux pays du monde occidental, cette pluralité est à forte dominante chrétienne. Elle s'exprime encore très symboliquement dans un acte religieux public. De cette façon, au sein de la société civile, les églises peuvent peser sur les choix politiques, obligeant les leaders à prendre des décisions visant à un développement équilibré, dans le respect de la diversité des cultures et des archipels. L'introduction toute récente de la parité hommes-femmes au sein de l'Assemblée de Polynésie montre déjà qu'un rééquilibrage des responsabilités va dans le sens d'un mieux être pour les personnes les moins favorisées. Les femmes semblent être davantage sensibles que les hommes au message chrétien centré sur l'altruisme, fondement de ce que le pape Jean-Paul II appelle « civilisation de l'amour ».